

Compte-rendu de l'Assemblée Constitutive de l'Association Floritaiji.

L'Assemblée Constitutive de l'Association Floritaiji s'est tenue le samedi 3 juin 2017 à 10h à la Maison des Associations, 1 rue de la République à Guebwiller (68500). 22 personnes étaient présentes, 3 personnes avaient remis une procuration. Membres fondateurs : Guy Kienlen, David Kempf, Erick Tanguy, Philippe Bader, André Marterer, Thierry Lang, Annette Bader, Myriam Martel, Liliane Denzinger, Anne-Catherine Koeppel, Michèle Mark, Dominique Stoffel, Yannick Lozano, Monique Muhl, Michel Muhl.

Guy Kienlen présida la séance, assisté de deux scrutateurs Thierry Lang et Michel Muhl, d'une secrétaire de séance Liliane Denzinger.

Les statuts, présentés à l'Assemblée par Guy et Anne-Catherine, sont adoptés à l'unanimité. Ils ont ensuite été paraphés par les membres fondateurs.

Les membres du comité ont été élus, à l'unanimité, et leurs fonctions définies :

-Guy Kienlen, président

-David Kempf, président adjoint

-Annette Bader, trésorière

-Liliane Denzinger, Myriam Martel, secrétaires

-Philippe Bader, Thierry Lang, responsables des outils informatiques et d'Internet.

-Erick Tanguy, Monique Muhl, Yannick Lozano, Anne-Catherine Koeppel, Michèle Mark, Michel Muhl, assesseurs.

Le siège de l'Association sera à la Maison des Associations où pourront se tenir les réunions de comité. Il sera indispensable de trouver un local où disposer deux armoires d'1m50 chacune pour disposer du matériel (livres, matériel pour nos manifestations, etc.).

Une ouverture de comptes bancaires sera faite au Crédit Mutuel de Guebwiller dès l'enregistrement de l'association au tribunal d'instance.

Guy nous lit l'annonce légale qu'il propose de faire paraître après l'enregistrement dans le journal *Ami du Peuple*. Annonce sera déposée par le tribunal.

Nous allons contacter la Fédération des arts énergétiques et martiaux chinois (Faemc) pour savoir s'ils sont prêts à fédérer un certain nombre de membres, pas tout le monde, et donc voir s'ils sont prêts à réviser leurs statuts. En effet, nous nous proposons de ne licencier que ceux qui le désirent

Guy a contacté la MAIF pour nous assurer : pour un montant de 600€ toutes les activités seraient couvertes, y compris les voyages- à l'exception des annulations.

Il est rappelé que le règlement intérieur de notre nouvelle association sera défini lors d'une réunion de comité.

L'assemblée se termine à 11h25 par un pot de l'amitié.

Le 3 juin 2017

Le Président de Floritaiji : Guy Kienlen

La secrétaire de Floritaiji : Liliane Denzinger